



CTREA Ile de France Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole public

Réunion du 16 mars 2021

Délégation SNETAP-FSU : Fathia Lounici, Laurence Navarro-Drevet, Carlos Pereira, Virginie Péron, Claire Pinault, Tony Dos Santos, Maribel Lacoste.

♦ Situation du LEGTA de la Bretonnière

Après 2 préavis de grève et une journée de grève bien suivie, le 4 mars dernier, la situation n'est toujours pas satisfaisante :

- les fiches de service des enseignants pour l'année 2020-2021 ne sont toujours pas formalisées, 6 mois après la rentrée ;
- les fiches de mission des personnels ATLS ne sont pas faites, l'arrivée d'un nouveau Secrétaire Général nécessitant un temps de connaissance ;
- la communication de l'équipe de direction vers les personnels, seul point vraiment positif, s'est enfin améliorée.

Le SRFD précise que les services techniques du conseil régional passeront bientôt pour constater les difficultés immobilières de l'établissement.



Nos réactions :

Il n'est pas tolérable que les fiches de service des enseignants ne soient pas encore terminées. Nous exigeons leur communication aux représentants du personnel.

Pour les ATLS, nous comprenons la difficulté du nouveau SG, et souhaitons que le travail soit fait en concertation avec les personnels.

♦ HSE COVID ou la fausse « vraie solution »

L'administration continue à verser des HSE (Heures Supplémentaires Exceptionnelles), dont l'objectif premier était d'aider les élèves et étudiants à reprendre pied suite à la période de confinement du printemps. Ce dispositif est proposé pour l'ensemble de l'année 2021.

Pour la période de janvier à juin	Nbre d'élèves concernés (?)	Nb d'HSE demandées	Ratio heures/élèves
LEGTA La Bretonnière	181	286	1,58
LEGTPA Brie	136	88	0,65
LEGTPA St Germain	594	148	0,25



Nos réactions :

- sur la forme :

. demander aux établissements de faire des propositions sur la période des vacances scolaires est particulièrement inconvenant : soit on veut faire un projet correct avec les jeunes et on prend le temps de consulter les équipes pédagogiques (ce qui n'a été le cas sur aucun des 3 lycées), soit ... on bâcle... et on fait comme si...

. à quoi correspondent exactement ces heures ? manifestement, les demandes ne sont pas de même nature d'un lycée à l'autre...

- sur le fond : proposer des HSE sur l'ensemble de l'année civile montre bien qu'il y a un vrai problème de gestion de la DGH, de plus ces heures ne font l'objet que de déclarations d'intention.

◆ **Dotation Globale Horaire (DGH)**

Une présentation différente des fois précédentes, qui même si elle n'est pas inintéressante, ne permet pas d'avoir une idée correcte de l'évolution prévue...

- un point positif : dotation aux 3 lycées d'heures au titre de 3 missions régionales sur EPA2 -Enseigner à Produire Autrement- , Santé Sécurité au Travail, Laïcité et Citoyenneté, soit en tout 108h x 3.

- La proposition de seuils pour une majorité de classes à 19, permet à l'administration de « récupérer » des heures au titre de la majoration de service, sans pour autant proposer des dédoublements là où le manque se fait cruellement sentir.

Evolution des structures des lycées agricoles publics :

	Ouverture	Poursuite études	Fermeture
LEGTA La Bretonnière		CAPa SAPVER 2ème année	
LEGTPA Brie	BTSA PA (section)	Bac général Term (de section à classe complète)	Bac pro CGEA + Bac pro PH : sections au lieu de classes
LEGTPA St Germain	2nde pro Conseil-vente PH		- CAPa Métiers de l'agriculture PH - 2nde Pro CCE - PH

 *Un effet « seuil magique » : accueillir 19 élèves (ou moins) par classe permet de déclencher une majoration de service qui s'est révélée très « efficace » à la rentrée 2020 pour La Breto et Brie, avec des heures de dotation en plus.*

Quid de la demande de St Germain en Laye quant à la prise en compte du temps de trajet pour se rendre sur les plateaux sportifs extérieurs ?

Nous nous interrogeons aussi sur le parti pris par Brie de ne proposer qu'une doublette en filière générale. Avec la montée en puissance de la filière, nous souhaitons qu'une réflexion ait lieu sur l'offre « spécialités » des 2 lycées concernés.

◆ **Formation des personnels**

▶ **Bilan quantitatif des actions de formation IdF :**

Soit 308 actions demandées en 2020 par des agents de l'enseignement agricole public, principalement sur des thématiques liées à la formation et à l'enseignement, et une motivation d'adaptation immédiate au poste de travail (corrélation surprenante peut-être...).

▶ **Formation en direction des AESH :**

Le programme se poursuit, c'est maintenant une obligation réglementaire, sur le temps de travail.

▶ **La question des bilans de compétence :**

Quelques agents ont fait une demande de prise en charge de bilan de compétence, sans réponse positive à ce jour. D'une part, les demandes étant relativement nouvelles en IdF, il n'y a pas encore de procédure pour y répondre rapidement. D'autre part, le budget de la DRIAAF, à la baisse de 20 % sur le financement de la formation continue, ne permettrait la prise en charge que de quelques personnes.

 *Nos réactions :
Nous déplorons le manque d'efficacité de notre ministère quant aux actions de formation « hors catalogue ». Comme pour le CPF, la réponse à l'absence de possibilités correctes de bilan de compétence est inacceptable. De plus, nous craignons que la période compliquée que les agents vivent actuellement soit propice à des réflexions de changement de vie professionnelle. Comment accompagner les collègues dans ce cas ?*

◆ **Réorganisation SRFD**

Le déménagement de l'ensemble de la DRIAAF vers la préfecture de région « Le Ponant » à Paris est planifié pour fin 2022. Cela va impliquer une réorganisation des services et particulièrement celui du Secrétariat Général, qui va se fondre dans celui de la préfecture dans un Service Général Aux Moyens Mutualisés. D'ici 2022, certains de ses postes vont rejoindre en détachement le ministère de l'intérieur, 2 autres iront vers le service du SRFD : « formation continue-aide à la décision » et « Organisation des examens des personnels, secrétariat des instances et gestion des frais de déplacement ».



Nos réactions :

Cette perte de postes et d'autonomie de la DRIAAF est forcément inquiétante. Cette réorganisation se fait dans le cadre des réductions d'emplois de fonctionnaires pour le Ministère de l'Agriculture que nous contestons, quelques soient les services.

◆ **Élections professionnelles 2022**

Malgré notre opposition, le ministère a tranché en passant un marché financier pour organiser les prochaines élections professionnelles par voie électronique. Il se trouve que celles-ci se dérouleront pendant la période de déménagement de la DRIAAF. Tout cela n'a rien pour nous rassurer sur la mise en œuvre de ces élections qui sont souvent lourdes, particulièrement sur la constitution des listes électorales des Agents Contractuels sur Budget.



Nos réactions :

Nous demandons que les établissements soient correctement équipés en matériel informatique et qu'une phase de test soient prévue en IdF pour la procédure de vote.

◆ **Certification des CFA - CFPPA dans le cadre de la "Loi pour choisir son avenir professionnel"**

Les Audits de certification sont en cours de réalisation, certains centres auront très peu de temps pour réagir entre l'audit « blanc » et la certification réelle...

◆ **PREAP – Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public-**

Pas de nouvelles... Le projet n'avance pas.

◆ **Questions diverses :**

. **Hectar**, « une école d'agriculture privée et gratuite » : ouverture à Levis St Nom dans les Yvelines d'une école, dont les contours sont peu précis, dirigée par Audrey Bourolleau, ex-conseillère à l'agriculture du Président Macron, et financée en partie par Xavier Niel, 12ème fortune de France...

. **Nouveau Lycée 93** : autre projet d'ouverture d'établissement privé, là encore peu d'info... (depuis le CTREA, nous avons appris qu'il s'agirait d'un lycée de la fédération UNREP, sur le site de Sevrans).



Nos réactions :

Les lycées agricoles franciliens, public ou privé, ne remplissent pas leurs classes. Ces projets toucheraient, pour Hectar un public en reconversion, sur des pans de formation que les CFA et CFPPA franciliens peuvent couvrir.

La notion de gratuité est abusive : quelque soit le type d'établissement, ce sont bien nos impôts qui vont financer une grande partie des structures. Nous revendiquons donc l'ouverture d'un EPL public, particulièrement dans le 93, tel qu'un lointain projet l'avait déjà proposé dans le cadre du soutien à la politique de la ville.

. **Parcoursup** : point de vigilance concernant les candidats hors UE.

. **Logement de fonction à la Bretonnière** non conforme : les services techniques du Conseil régional devront se saisir du sujet lors de leur prochaine visite.

. **RDV de carrière** pour un collègue en certificat d'isolement : le SRFD s'engage à consulter la direction à ce sujet pour débloquer la situation.

**Pour la délégation,
Claire Pinault, Co-Secrétaire régionale Ile de France Snetap-FSU, le 5 avril 2021
iledefrance@snetap-fsu.fr**